



PERFECTIONNEMENT

Pour la coordination et la réalisation de différents projets. La Commission scolaire des Chênes et le syndicat forment un comité paritaire afin de permettre des activités de perfectionnement et de mise à jour aux enseignantes et enseignants.

Au niveau du perfectionnement (sous réserve des montants alloués au perfectionnement provincial à la convention nationale 7-1.01).

Pour les activités de perfectionnement entente locale (7-3.01 à 7-3.05).

MISE À JOUR

Distribution des montants alloués entente locale (7-3.01 B).

Mode de fonctionnement entente locale (7-3.06)